

Canada  
Province de Québec  
Comté de Gatineau  
Municipalité de Cayamant

Séance ordinaire de conseil de la municipalité de Cayamant tenue le 12 mai 2020 à 19h exceptionnellement de façon électronique soit par téléconférence par mesure de santé et sécurité de tous à partir de la municipalité de Cayamant, sise au 6, chemin Lachapelle.

Sont en ligne par visioconférence et téléphone tous les conseillers : Sylvie Paquette, Robert Gaudette (par voie téléphonique), Mélissa Rochon, Lise Crêtes, Philippe Labelle et Sonia Rochon. Chacune de ces personnes s'est identifiée personnellement et a déclaré bien entendre et comprendre les voix de tous afin de prendre part à cette séance ordinaire du conseil.

Tous formant quorum sous la présidence de Nicolas Malette, maire. Assistent également à la séance par visioconférence, Julie Jetté, directrice générale occupe le siège de secrétaire d'assemblée, Hélène Joanisse, directrice générale adjointe et Cynthia Emond, directrice générale adjointe également sont présentes par visioconférence à partir du 6, chemin Lachapelle.

#### **Ouverture de la séance**

Le président d'assemblée, Monsieur Nicolas Malette, constate, par la présence de ses conseillers, qu'il y a quorum et ouvre officiellement la séance à 19h00.

2020-05-31

#### **Adoption de l'ordre du jour**

La conseillère, Sylvie Paquette, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la directrice générale.

Adoptée unanimement.

2020-05-32

#### **Adoption des procès-verbaux**

La conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu d'adopter tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2020.

Adoptée unanimement.

2020-05-33

#### **Adoption des comptes payés et à payer, le rapport des salaires et les rapports des revenus et dépenses et bilan au 30 avril 2020**

Le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu d'adopter les rapports des états des activités financières la liste des comptes payés (**77 174,57\$**), à payer (**29 234,95\$**), le rapport de salaires, les rapports des revenus et des dépenses et le bilan au 30 avril 2020.

Adoptée unanimement.

2020-05-34

#### **Mandat – appels d'offres : (sable tamisé) et MG20 (pierre concassée)**

**ATTENDU QUE** la municipalité prévoit le travail à venir;

**ATTENDU QUE** dans un souci de transparence;

**ATTENDU QUE** la municipalité suit les démarches de l'article 936 du code municipal ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a besoin de : sable tamisé et de MG20 ;

**EN CONSÉQUENCE**, le conseiller, Robert Gaudette, propose et il est résolu que la direction générale soit mandatée afin de procéder à un appel d'offres pour le sable tamisé et le MG20 à faire pour la saison.

Adoptée unanimement.

2020-05-35

**Entériner - embauche de l'opérateur-journalier - employé saisonnier 32-43**

**ATTENDU QU'un** ce poste doit être comblé par une personne polyvalente et pourra combler les travaux au niveau de plusieurs tâches physiques comme chaque saison estivale;

**ATTENDU QUE** les besoins du service le justifient ;

**ATTENDU QUE** la situation de pandémie apporte certaines particularités ;

**ATTENDU QUE** nous vivons également un manque temporaire d'employés présentement;

**EN CONSÉQUENCE** la conseillère, Lise Crêtes, propose et il est résolu d'entériner l'embaucher, pour la saison estivale, l'employé saisonnier, portant le numéro 32-43, et ce jusqu'à une date de fin, à déterminer, selon les besoins du service de voirie municipale.

Adoptée unanimement

2020-05-36

**Embauche d'un (1) opérateur journalier- temporaire**

**ATTENDU QUE** la municipalité est en manque d'employé temporairement;

**ATTENDU QUE** la situation de pandémie apporte certaines particularités ;

**ATTENDU QU'un** opérateur-journalier est une personne polyvalente et pourra combler les travaux au niveau de plusieurs tâches physiques;

**ATTENDU QU'une** offre d'emploi a été publiée;

**ATTENDU QUE** le processus de sélection a dûment été fait, une proposition a été faite pour le choix exprimé;

**ATTENDU QUE** M. Dominic Gravel accepte l'offre d'emploi temporaire;

**EN CONSÉQUENCE** le conseiller, Philippe Labelle, propose et il est résolu d'embaucher un opérateur-journalier à titre temporaire. Il est également résolu que ce poste en soit un à réévaluer chaque saison et aucune garantie d'emploi n'est créée avec ce poste étant donné les circonstances.

Adoptée unanimement.

2020-05-37

**ATTRIBUTION D'UN MANDAT DE SERVICES JURIDIQUES À DEVEAU AVOCATS – OUTAOUAIS**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Cayamant a accepté l'offre de services juridiques du cabinet Deveau Avocats – Outaouais afin de répondre à ses besoins en cette matière;

**ATTENDU QUE** l'offre de services du 29 avril 2020 préparée à cette fin par Deveau Avocats – Outaouais;

**EN CONSÉQUENCE** la conseillère, Mélissa Rochon, propose et il est résolu que ce conseil retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau Avocats – Outaouais, laquelle se décrit comme suit :

- **Service offert** : Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité;
- **Personnes autorisées à consulter** : Le maire, la direction générale, l'inspecteur en bâtiment et en environnement;
- **Durée du contrat** : 1 an, soit du 6 juin 2020 au 6 juin 2021;
- **Coût forfaitaire** : 700 \$ par année, taxes en sus;
- **Pour tous les autres mandats demandés** : Taux horaire de 190\$ de l'heure;
- **Frais d'honoraires pour les dossiers de perception de taxes** : 15% du montant recouvré, taxes et déboursés en sus, pour un minimum de 500\$ plus taxes et déboursés, n'incluant toutefois pas les procédures d'exécution. Sur décision de la Municipalité de

ne pas procéder à l'exécution de jugement, le cas échéant, les honoraires deviendraient alors exigibles comme s'il y avait eu perception des taxes.

Adoptée unanimement.

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS A EU LIEU**

Aucune période de questions, aucune assistance la séance étant par téléconférence.

Je soussignée, Julie Jetté, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité de Cayamant, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour chacune des dépenses énumérées aux présentes résolutions.

---

Julie Jetté

#### **Fermeture et levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, la période de questions terminée, le président d'assemblée remercie les gens présents dans la salle de leur participation, et déclare la séance fermée officiellement à 19h03.

---

Nicolas Malette  
Maire

---

Julie Jetté  
Directrice générale

#### **Approbation du Maire**

Conformément à l'article 161, du Code municipal, le maire n'est pas tenu de voter. Par contre, suivant l'article 201 du Code municipal, le maire confirme que le présent procès-verbal est en accord avec le fait que son contenu reflète adéquatement les actes et délibérations du conseil lors de la séance concernée.

---

Nicolas Malette, maire